



## L'Institut neuchâtelois se veut un pont entre le Haut et le Bas pour entreprendre quelque chose en faveur de la culture

Présidé par Thierry Béguin, l'Institut neuchâtelois a pour objectif de favoriser la culture. Ce qui signifie création d'un pont entre le Haut et le Bas. Celui-ci passe notamment par des Journées culture et jeunesse pour les lycéens, des Journées ouverture pour les jeunes en institution et des Prix lycées. Il publie tous les deux ans un ouvrage illustrant un aspect du patrimoine. Le dernier, «En scène!», traite du théâtre en terre neuchâteloise. /rd

### THÉÂTRE

# L'Institut neuchâtelois prime le comédien Charles Joris

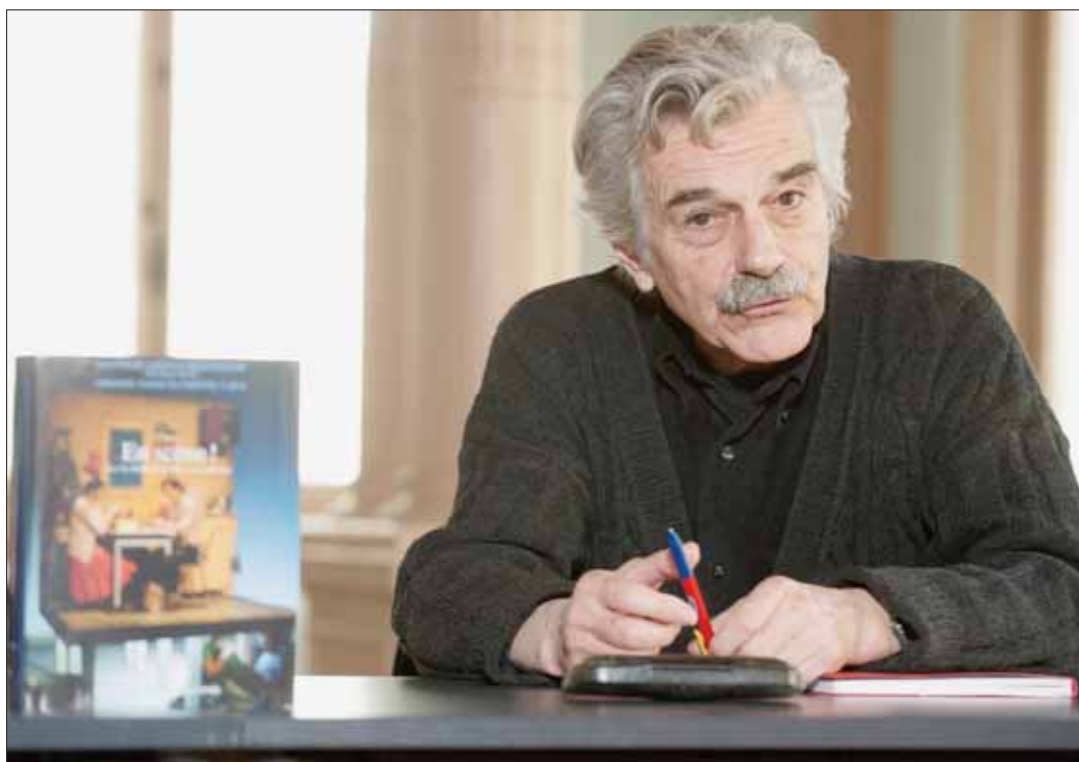
Charles Joris est le lauréat 2011 du Prix de l'Institut neuchâtelois. Avec le comédien et metteur en scène, c'est l'aventure du TPR qui est récompensée.

DANIEL DROZ

«L'essentiel que j'ai dit, je l'ai dit sur les planches. C'est de cette manière-là que j'ai pratiqué l'art dans la société.» Charles Joris, comédien et metteur en scène de théâtre, est le lauréat 2011 du Prix de l'Institut neuchâtelois. «Evidemment que les 40 ans passés à la tête du Théâtre populaire romand (TPR) méritent un hommage», commente le président de l'institut Thierry Béguin. Le prix honore une personnalité ayant un lien avec le canton.

Le nom de Charles Joris restera indéfiniment lié à celui du TPR, qu'il a dirigé depuis sa fondation jusqu'en 2001. L'aventure a débuté en 1961 à l'instigation de l'auteur Bernard Liège. «A l'origine du TPR, il y a l'exemple du Théâtre national populaire de Jean Vilar. Que le théâtre redevienne une passion», dit Thierry Béguin.

«Le théâtre professionnel implanté n'existait pas dans cette région», rappelle le comédien et metteur en scène. A La Chaux-de-Fonds, il y a bien une troupe amateur venant des milieux ouvriers et une ou deux autres plus bourgeoises. Les répertoires diffèrent. «Il est clair que les spectacles



CHARLES JORIS Le comédien et metteur en scène, premier directeur du Théâtre populaire romand, est le lauréat 2011 du Prix de l'Institut neuchâtelois.

(DAVID MARCHON)

venaient de Paris. Ça n'allait pas plus loin que ça.»

Un mouvement, grâce notamment à l'Ecole nationale supérieure d'art dramatique de Strasbourg, dont Charles Joris est issu, se met en marche. «Des troupes ont commencé à venir en Suisse romande, d'abord dans le Jura et à La Chaux-de-Fonds. Le public a suivi immédiatement», se souvient le metteur en scène. La question se pose alors: «Peut-on implanter un théâtre professionnel ici avec des gens d'ici?» Il est devenu réalité. «Jusqu'en 1983, nous n'avons eu aucun lieu à nous pour le travail», rappelle-t-il. A savoir

jusqu'à l'emménagement dans Beau-Site à La Chaux-de-Fonds. «On a pu revoir le théâtre tel qu'on le voulait.»

Avant, il y a les années difficiles. Les subventions régulières ne viendront qu'à partir de 1968. «On a démarré dans ce qu'on pourrait appeler la pauvreté radicale», dit Charles Joris. Les rentrées financières sont des plus aléatoires. Ceci n'empêche pas le TPR de sillonner le territoire jurassien. Y compris dans les villages. «La conception du TPR, c'est le respect du public. Où qu'il soit, quel qu'il soit.»

Cette période, Charles Joris la qualifie: «Un travail de

fourmi obstiné qui a ses éléments de fatigue énorme. La seule chose qu'on ne peut pas faire, c'est revenir en arrière.»

Il y a aussi les spectacles scolaires pour les jeunes. Des générations entières ont été imprégnées. «Nous étions des pionniers radicaux sur ce terrain. Nous avons essayé de faire le travail pour les ados. Là, c'est difficile. Souvent le foutoir avec les gosses qui gueulent, les acteurs de méchante humeur», se souvient le metteur en scène.

Charles Joris, qui a débuté dans la troupe du Gymnase de La Chaux-de-Fonds, continue à pratiquer l'art de la scène.

«On a démarré dans ce qu'on pourrait appeler la pauvreté radicale»

Charles Joris

Samedi, il recevra le Prix de l'Institut neuchâtelois à l'occasion d'un après-midi dédié au théâtre. Daniel Jeannot, journaliste, historien et ancien directeur du Centre culturel suisse de Paris fera la laudatio du lauréat. Pour sa part, René Zahnd, auteur dramatique et directeur adjoint du Théâtre de Vidy-Lausanne, évoquera le thème «Jeux et enjeux du théâtre». Les intermèdes musicaux seront assurés par la chanteuse Yvette Théraulaz et le pianiste Lee Maddeford. /DAD

La Chaux-de-Fonds, L'Heure bleue, samedi à 16 heures

### COLLABORATION

## D'avantage d'argent pour l'uni



OFS L'Université de Neuchâtel et l'Office fédéral de la statistique ont renforcé leur collaboration.

(ARCHIVES DAVID MARCHON)

L'Institut de statistique de l'Université de Neuchâtel, qui a notamment contribué à la mise en place du nouveau système de recensement de la population, a vu augmenter, de 120 000 à 150 000 francs, le montant annuel de la subvention accordée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'une convention de collaboration qui lie l'OFS et l'Université depuis 2001.

L'Institut utilise cette somme pour mener des travaux dans le domaine de la statistique publique. Cette collaboration a notamment permis à l'OFS de mettre au point un système d'enquêtes coordonnées qui permet d'étaler au mieux la charge d'enquête sur la population. Cette méthode est au cœur du nouveau système de recensement de l'OFS et a permis de sélectionner l'échantillon du relevé structurel 2010. /comm

### POLITIQUE

## Laurent Favre réplique

Le conseiller national PLR Laurent Favre n'a pas du tout apprécié que les socialistes neuchâtelois l'accusent d'opportunisme politique dans le cadre de la révision de l'assurance chômage. Comme notre chroniqueuse Germaine Titdoze l'avait d'ailleurs écrit dans nos éditions de samedi, il indique qu'il n'a pas voté en faveur de cette révision lors d'un vote final intervenu en mars 2010.

Le PSN, vendredi dans un communiqué et lors de son congrès de Couvet, a prétendu qu'il avait accepté cette loi, se basant sur un premier vote intervenu en décembre 2009.

Laurent Favre a donc publié un contre-communicé de presse pour expliquer que, «comme les autres parlementaires neuchâtelois, je me suis battu contre la diminution de 520 à 400 jours d'indemnités potentielles pour les régions touchées particulièrement par le chômage. Malheureusement la majorité du Parlement ne nous a pas suivis. Au vote final, cette défaite sur un article important a dès lors provoqué mon abstention.» /rd

## ÉCLAIRAGE

Votations cantonales

## Le jour où un lien aussi fameux que risqué a été établi...

Ah le lien entre fiscalité des entreprises et accueil des enfants... Faites-vous partie des Neuchâtelois que ce lien dérange? De ces citoyens qui aimeraient pouvoir voter sans que les deux textes soient liés l'un à l'autre? Qui pensent que c'est de la magouille politique? Du chantage?

Les socialistes réfuteront ce terme avec véhémence, eux qui estiment que ces deux textes sont intimement liés l'un à l'autre puisqu'ils portent sur la contribution financière des entreprises et de leur rôle dans

la société.

Magouille? Là, c'est une centaine de députés (sur 115) qui monteront aux barricades, en particulier du côté du PS et du PLR. Car, diront-ils, si le Grand Conseil, le 31 août 2010, a décidé d'établir un lien entre les deux lois, ce n'est pas pour bidouiller quoi que ce soit: «Ces deux textes, ce sont deux projets essentiels pour l'avenir du canton. Il fallait donc absolument que le Grand Conseil les accepte», raconte aujourd'hui un acteur (de gauche) de l'époque.

Seulement voilà, les deux pro-

jets n'ont pas été traités lors de la même session du parlement. «Et avec l'affaire Hainard, nous étions en pleine crise institutionnelle», raconte un autre acteur (de droite, lui). «En plus, il fallait la majorité qualifiée, soit un minimum de 69 députés. Nous avons donc pris nos responsabilités.»

En bidouillant au dernier moment un lien entre les deux textes?

«Non!», répondent catégoriquement nos deux interlocuteurs. «Les décisions prises ce jour-là sont le fruit de négocia-

tions qui avaient duré durant plusieurs semaines et qui s'étaient déroulées dans un état d'esprit très constructif. Des négociations dont le premier but était de trouver un compromis. Et de montrer à la population que, malgré la crise, on continuait à se parler, à travailler et à faire avancer le canton!»

Reste qu'à la fin de la fin, un problème de confiance s'est quand même posé entre gauche et droite, une petite partie des uns n'étant pas sûre qu'une petite partie des autres, un mois plus tard, dirait oui à l'autre

texte. Alors, «à un moment donné, parce qu'il en allait de l'intérêt du canton, nous avons décidé, ensemble, de prendre un risque en établissant ce lien».

Un risque juridique, comme en témoigne le recours déposé auprès du Tribunal fédéral. Et un risque politique en prévision des réactions que ce lien susciterait, en cas de votation populaire, auprès d'une partie des citoyens. Les résultats de la votation du 3 avril diront si cette prise de risque était politiquement judicieuse.

Pascal Hofer